

le 31-10-50 à la Commission 3^{de} de l'Etat
+ un org. des communes vicieuses
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
de la
Charente-Maritime
ARRONDISSEMENT
d **ROCHEFORT**
CANTON
d **ROYAN**

COMMUNE de **ROYAN**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **9** **Septembre** 19**50**

OBJET :
Chantier Jules Ferry
Mémoire SEDEC

NOMBRE
de
Conseillers municipaux
ayant pris part au vote :
50 065

L'an mil neuf cent **cinquante**, le **9** du mois
Septembre, le Conseil Municipal de **ROYAN**
s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. **REGAZONI ch. Maire**, en session (ordinaire
d'après convocations faites le **5 Sept. 1950** 19**4**...)
(extraordinaire

Etaient présents : MM. **REGAZONI, Veysière, Roche-
dereux, Bujard, Brotreau, Cousinet, Chazeaud
Dufour, Guillaud, Jacquet, Mein, Péraudeau,
Pouget, Rikosky, Seugnet**

Représentés : **9**
Absents : MM.

DATE
de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
le sein du Conseil.

M. **B. UJARD**, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

**M. le Maire rappelle les conditions dans les
quelles l'école Jules Ferry a été réparée, et com-
ment la ville est intervenue pour achever le char-
tier mené jusqu'à concurrence de 18 millions de
dépenses par le MHU (délib. du 29 Juin 1949)**

Les travaux que l'entreprise S.E.C.E.C a ré-
lisé pour le compte de la ville et qui n'ont pu
être déterminés que lorsque le MHU eut fait con-
naître ce qu'il prenait en charge, ont fait l'ob-
jet de trois mémoires :

- mémoire n° 1 de 1.683.557 frs relatif à 1
chèvement des travaux

- mémoire n° 2 de 25.990 frs qui concerne quelques travaux supplémentaires.
- mémoire n° 3 de 104.975 frs qui se rapporte à divers travaux de serrurerie que l'entreprise S.E.G.E.C. a exécuté aux lieu et place de l'entreprise Labbé Gauthier, défail-
lants.

Le Conseil demande à V. le Préfet de
viser ces mémoires pour valoir marché.

APPROUVE

La Rochelle, le 25 Oct. 1950

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé : Dejean.

Fait et délibéré à Royan
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents.

N'ont pas signé : MM.

Si le vote a eu lieu au
scrutin public, établir à
la suite la désignation de
leur vote (Art. 54 de la loi
du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite
la cause qui les a empêchés
de signer (Art. 57 de la loi
municipale).

MAIRIE DE ROYAN
POUR COPIE CONFORME
Royan, le 30 Oct. 1950
Le Maire.



Pour extrait conforme :
Le Maire,

DEUXIEME AVENANT A MARCHÉ DE GRÉ A GRÉ

FOURNITURE D'ÉPICERIE AUX DIVERSES CANTINES SCOLAIRES DE LA
COMMUNE DE ROYAN, PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1949-50

ENTRE : M. Charles HEGAZONI, Maire de la Commune de Royan
Chevalier de la Légion d'Honneur, Croix de Guerre 1914-18
Autorisé par délibération du Conseil Municipal en date
du 9 septembre 1950.
ET : M. ELLIE Charles, épiciier en gros à ROYAN

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE UNIQUE : Le marché de gré à gré, passé entre la commune
de ROYAN et M. ELLIE Charles, le 1er octobre 1949, limité à
la somme de 300.000 frs (trois cent mille francs), élevé
à la somme de 500.000 frs (cinq cent mille francs) par avenant
du 23 février 1950, est porté à la somme de 635.806 francs
(SIX CENT TRENTE CINQ MILLE HUIT CENT SIX FRANCS).

A ROYAN, le 12 Septembre 1950

Le Fournisseur,

Ellie

Le Maire,
Pour le Maire,
l'Adjoint délégué :



Rochejean

APPROUVE
La Rochelle, le 5 Octobre 1950
Pr le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé : Dejean.

Pour copie conforme
Royan, le 9 Octobre 1950
Le Maire,



Dejean